EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Séance du jeudi 22 octobre 2026

Nombre de membres :	
En exercice	15
Présents	13
Pouvoirs	0

Date de convocation : 15 octobre 2026

Le vingt-deux octobre deux mil vingt-six, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Dominique MANCEAU, Maire

Etaient présents : Dominique MANCEAU, Aurélien HERISSON, Michele HAMET, Loïc GUILLOT, Lucie ROIG, Valérie ROIG, Julie GUILLARD, Rémi FRESNEAU, Mireille SCHMIDT, Yannick FERRE, Chloé MAINO-SIMON, Alain RESPLANDY-BERNARD, Mathieu RENARD
Absents excusés : Frederi EDDI, Laurent MALEVAL
Pouvoirs :
Modalités de vote : Scrutin ordinaire
Mme Chloé MAINO-SIMON, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°20261022_D0006
Objet : Pont chemin des Fontaines – Remplacement du second garde-corps

---

Madame le Maire rappelle qu'à la suite de la chute d'un arbre sur le pont situé chemin des Fontaines au début de l'année 2026, l'un des garde-corps a été endommagé. Un constat a été établi avec le propriétaire de l'arbre et un devis relatif à son remplacement a été transmis à l'assurance dans le cadre de la déclaration de sinistre.

Le remplacement de ce garde-corps entraînera toutefois une différence d'aspect avec celui situé de l'autre côté du pont. Afin d'assurer une cohérence esthétique de l'ensemble, un devis complémentaire a été demandé à la société AGOR pour le remplacement du second garde-corps.

Ce devis s'élève à 3 000 € HT, soit 3 600 € TTC.

Madame le Maire précise que ce second garde-corps n'a pas été endommagé par le sinistre et que son remplacement répond principalement à un objectif esthétique. Elle invite donc le Conseil municipal à se prononcer sur l'opportunité d'engager cette dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
–défavorable au remplacement du second garde-corps ;

CONTRE	13	ABSTENTION	0	POUR	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour Extrait Certifié Conforme
Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **23/10/2026**
Publication par voie électronique le **23/10/2026**

Le Maire,
Dominique MANCEAU

MAIRIE DE FLEE (Sarthe)

Le secrétaire de séance,
Chloé MAINO-SIMON